

**CHAMPIONNAT REGIONAL DE SAUT D'OBSTACLES AMATEUR
ANGOULEME-16, LES 30 SEPTEMBRE ET 1 OCTOBRE 2017**

**REGLEMENT CHAMPIONNAT CSO
AMATEUR ELITE, AMATEUR 1, AMATEUR 2, AMATEUR 3**

Article 1 : Date et Lieu

Les championnats régionaux Amateur Elite, Amateur 1, Amateur 2, Amateur 3 se dérouleront à ANGOULEME-16, les 30 septembre et 1 octobre 2017

Article 2 : Organisateur

Ils sont organisés par l'Étrier Charentais en application du règlement du Comité Régional d'Equitation Poitou-Charentes

Article 3 : Conditions de participation

Ils sont ouverts aux cavaliers titulaires d'une licence compétition 2017 ou 2018, correspondant à la catégorie d'épreuves où ils veulent s'engager, dont la domiciliation sportive est en Poitou-Charentes (cf règlement général art. 4.1).

Les engagements sous X sont interdits.

Un cavalier ne peut participer qu'à un seul championnat. S'il concourt dans plusieurs catégories, il devra déclarer sur laquelle il court le championnat avant sa 1^{ère} participation.

Un cavalier peut monter jusqu'à 3 chevaux par épreuve mais un seul cheval sera pris en compte pour le championnat ; dans ce cas, il devra en faire la déclaration avant le début de la 1^{ère} étape et participer, avec le même cheval, aux 2 étapes du championnat.

Article 4 : Barème et Déroulement des épreuves

Ces championnats se disputent sur deux épreuves. Attention à bien s'engager sur les 2 épreuves qui composent le championnat. Une seule épreuve aura le coefficient 2 pour la computer list mais le classement du Championnat Régional sera le cumul des 2 épreuves (voir article 5 de ce règlement).

1^{ère} étape : Grand Prix (barème A à temps différé).
L'ordre de passage est celui publié sur ffecompet.
Un concurrent éliminé ou ayant abandonné est crédité du score du concurrent le plus pénalisé, majoré de 20 secondes. Il peut repartir sur la 2^{ème} épreuve.

2^{ème} étape : Grand Prix (barème A à temps différé).
L'ordre de passage est l'inverse du classement obtenu dans la 1^{ère} épreuve.
Les concurrents éliminés ou ayant abandonné sur la 1^{ère} épreuve peuvent repartir sur cette épreuve.
Les éliminés ou abandons sur cette épreuve sont crédités du score du concurrent le plus pénalisé plus 20 points.

Championnat	Samedi 30 septembre	Dimanche 1 octobre	Epreuves sur ffecompet
Amateur Elite (se court sur les épreuves Pro 2)	1 ^{ère} épreuve	2 ^{ème} épreuve	n° 4 et 8
Amateur 1	1 ^{ère} épreuve	2 ^{ème} épreuve	n° 3 et 7
Amateur 2	1 ^{ère} épreuve	2 ^{ème} épreuve	n° 2 et 6
Amateur 3	1 ^{ère} épreuve	2 ^{ème} épreuve	n° 1 et 5

Article 5 : Classement des Championnats

Pour participer au classement d'un championnat, un cavalier doit participer aux 2 épreuves de ce championnat.

Le classement de chaque championnat s'établit par l'addition des pénalités sur l'ensemble des 2 épreuves. On ajoute ainsi les pénalités pour faute aux obstacles et les pénalités cumulées pour temps dépassé. A égalité de pénalités, les concurrents seront départagés par le temps cumulé de la 2^{ème} partie chronométrée des 2 étapes.

Article 6 : Précisions diverses .

○ Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements nationaux en vigueur : Dispositions générales, Dispositions spécifiques CSO.

○ Les cas non prévus au règlement seront réglés par la commission CSO du CRE du Poitou-Charentes.

REGLEMENT du classement par équipe

Un classement par équipe, sur chaque niveau Amateur est proposé lors du Championnat Régional de CSO Amateur des 30 septembre et 1 octobre 2017.

- un classement Amateur 1
- un classement Amateur 2
- un classement Amateur 3

Article 1 : Conditions de participation :

Chaque équipe est composée de 4 cavaliers titulaires de la licence compétition amateur, au titre de la structure du Poitou-Charentes pour laquelle ils concourent.

Article 2 : Engagements.

Chaque cavalier doit être engagé sur le championnat régional individuel.

Si un cavalier participe à plusieurs catégories ou montent plusieurs chevaux, sera prise en compte pour le championnat par équipe, le cheval et/ou la catégorie déclarée pour le championnat individuel. Aucun engagement particulier autre n'est à faire.

Pour pouvoir participer au classement par équipe, les 4 cavaliers de cette équipe doivent concourir dans le même niveau d'épreuve (Amateur 1 ou Amateur 2 ou Amateur 3)

Article 3 : Déroulement des épreuves :

Déclaration des équipes : Les chefs d'équipe doivent déclarer leurs équipes auprès du jury *avant le début de la 1^{ère} épreuve*.

L'ordre de passage se fera conformément au B.O. pour la 1^{ère} épreuve et conformément au règlement du championnat individuel pour les étapes suivantes.

Article 4 : Classement

Le classement s'effectue par l'addition des points de pénalités des 3 meilleurs couples de l'équipe, par niveau d'épreuve (Amateur 1 ou Amateur 2 ou Amateur 3)

L'équipe gagnante, pour chaque niveau, est celle ayant réalisé le moins de points de pénalités.